**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 58 (1988-1989)

Artikel: L'enseignement agricole (1888-1988)

Autor: Gex, Philippe / Fracheboud, Christine

bol: https://doi.org/10.5169/seals-817924

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (1888-1988)\*

# PHILIPPE GEX ET CHRISTINE FRACHEBOUD

# I. LES PREMIÈRES TENTATIVES D'ORGANISATION

# A. LES PRÉMICES

En 1763 et 1764<sup>1</sup>, la Société économique de Fribourg, par le biais d'une enquête, se souciait du «perfectionnement de notre agriculture»: emploi des engrais, maladies des plantes, prix des produits agricoles et rentabilité des terres. Un plan de travail fut rédigé dans ce sens.

Près d'un siècle plus tard, soit en 1848, est fondée la Société fribourgeoise d'agriculture. Il est intéressant de constater que l'un de ses soucis prioritaires était le développement de l'agriculture par l'enseignement (conférences, publications, concours d'alpage, de fermes, de fromageries).

«Les fondateurs de la société projetaient également de désigner des exploitations modèles... et d'y placer des jeunes... afin qu'ils acquièrent une bonne formation agricole»<sup>2</sup>.

Cette initiative eut peu de succès: les paysans étaient routiniers et la Société fribourgeoise d'agriculture restait élitaire.

# B. LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (23 SEPTEMBRE 1848)

Cette loi prévoyait la création d'une école d'agriculture sur l'un des domaines de l'Etat. La suppression des monastères permet aux autorités d'utiliser les locaux vides de l'Abbaye d'Hauterive. L'école fut ouverte en 1850, mais connut, dès le départ, des difficultés de recrutement.

«Fondée dans l'esprit d'un enseignement complémentaire à l'instruction primaire enrichie de notions d'économie rurale... elle est transformée en une école théorique et pratique d'agriculture en 1852... Etablir une telle école sur le domaine d'un couvent sécularisé

<sup>\*</sup>Cet article résume pour les parties I et III l'histoire de l'enseignement agricole publiée par Ph. Gex dans le livre Centenaire de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, 1888-1988, Grangeneuve, 1988, 161 p. La partie II est un condensé du mémoire de licence de C. Fracheboud intitulé: La Station laitière et l'Institut agricole sous la direction d'Emmanuel de Vevey (1888-1926), Faculté des Lettres, Fribourg, 1989, 292 p.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Cité par P. ROBADEY: *La formation professionnelle des jeunes agriculteurs*, Fribourg, 1957, p. 3. <sup>2</sup>*Ibid.*, p. 4.

n'a certainement pas favorisé le recrutement dans un milieu paysan majoritairement conservateur et catholique»<sup>3</sup>.

Le retour au pouvoir des conservateurs signifia la fermeture de l'école en 1858. Le nouveau régime y installa l'école normale du canton.

# C. LE TEMPS DES FROMAGERIES MODÈLES (1876)

Il faut attendre 1876 pour assister à un nouvel événement en matière de formation spécialisée. Il touche les fromagers: c'est l'ouverture d'une fromagerie modèle à Vuadens «pour apprendre le métier de fruitier».

Le préfet de la Gruyère, Nicolas Duvillard (1835-1889), a joué un rôle décisif dans ce cas et lors de la création d'une deuxième fromagerie modèle à Gruyères en 1877. Dix ans plus tard, une nouvelle fromagerie, celle de Treyvaux, est utilisée à des fins de formation.

Ces «écoles pratiques» n'ont pas duré, faute d'apprentis.

# D. L'ÉCOLE D'AGRICULTURE DE LA SAINTE-FAMILLE (1886)

L'ouverture d'une école d'agriculture privée sur le domaine de Sonnenwyl audessus du Mouret est une initiative intéressante à plus d'un titre.

En 1886, l'abbé Biolley, curé de Givisiez, décidait de transformer cette ferme en école. Il fut encouragé et appuyé par l'évêché, soucieux de former des paysans de valeur. En fait, on s'inquiétait de «l'envahissement progressif» des districts du Lac et de la Singine par les paysans bernois.

«Le riche canton de Berne, avec sa ferme-école de la Rüti, nous avait considérablement devancé... il [nous] envoyait ses fermiers âpres au gain, endurants au travail et dont le savoir-faire était à la fois pour nous une leçon et une humiliation»<sup>4</sup>.

L'abbé Biolley commença cette nouvelle activité avec quelques élèves. Les cours duraient deux ans. Pendant l'été, les élèves étaient occupés aux travaux agricoles et la théorie leur était donnée en hiver; l'encadrement «spirituel» faisait naturellement partie de la formation.

En 1889, dans une lettre, Mgr Mermillod félicite l'abbé pour le succès de son œuvre:

« Vous avez entrepris, avec le conseil de prêtres pieux et expérimentés, un institut d'agriculture appelé à rendre d'éminents services à notre pays. Il importe de retenir au travail

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> 1888-1988 Grangeneuve, Posieux, 1988, p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>L'œuvre de l'abbé Biolley (1908), préface, p. II.

des champs nos jeunes gens qui se jettent avec imprudence dans les périls des cités; vous formez des hommes qui gardent la simplicité de la foi, les fortes vertus de leurs pères, les traditions douces et austères de la famille, étudient en même temps les améliorations agricoles. Vous savez donc associer l'inviolable fidélité à l'Eglise aux progrès que réclament les labeurs des champs à l'heure actuelle»<sup>5</sup>.

Parallèlement, l'Etat prenait l'initiative de créer une station laitière.

# II. LA MISE EN PLACE DES BASES DE L'INSTITUT AGRICOLE ET SON ÉVOLUTION DE 1888 À 1926

Plutôt que de résumer fortement l'histoire de la Station laitière et de l'Institut agricole sous la direction d'Emmanuel de Vevey, c'est-à-dire de 1888 à 1926, je préfère donner un aperçu des phases importantes qui ont marqué l'institution, en particulier sa fondation et la loi de 1919 sur l'enseignement agricole. Tentant ainsi de retracer l'évolution de la formation agricole durant cette période dans le canton de Fribourg, il m'a paru intéressant de compléter cette étude en dégageant, par une rapide analyse des programmes, l'évolution de l'enseignement agricole et de l'enseignement fromager, et de conclure par l'évolution de la fréquentation des cours.

# A. LA FONDATION DE LA STATION LAITIÈRE

#### 1. Le décret du 5 mai 1887

Par décret, l'Etat décide, le 5 mai 1887, de créer une station laitière. Plusieurs causes convergent en faveur de cette décision: la crise vécue par le fromage de Gruyère, branche importante de la seule «industrie» du canton, l'agriculture, l'exemple des autres cantons suisses, l'encouragement de la Confédération qui mettait des subsides à disposition des cantons<sup>6</sup>, un courant favorable au développement de l'enseignement agricole.

Mais ce qui a certainement joué le plus grand rôle dans cette décision, c'est l'occasion qu'a voulu saisir Fribourg de créer une station laitière romande sur proposition du comité de la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, qui cherchait à maintenir la station laitière qu'avait créée Schatzmann à Lausanne et par là une institution romande face à la station centrale que la Confédération voulait

<sup>5</sup> Ibid., pp. 7-8.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Arrêté fédéral du 27 juin 1884 concernant l'amélioration de l'agriculture par la Confédération.

établir dans les cantons de Berne ou de Zurich. M. Reichlen, rapporteur de la commission chargée d'étudier le projet, présente ainsi la situation aux députés en 1887:

«A la mort de M. Schatzmann, on se demanda ce que deviendrait la Station laitière. La Suisse romande comprit qu'elle devait s'unir en cette question, afin de recevoir les subsides de la Confédération et de ne pas laisser le monopole de cette institution à la Suisse allemande. Fribourg fut proposé, Vaud ne fit pas d'opposition»<sup>7</sup>.

Le projet de convention intercantonale prévoyait la mise à disposition du personnel enseignant, en particulier le directeur et le chimiste, pour une durée maximale de trois mois par année, contre une subvention annuelle de 2000 francs à répartir entre les cantons intéressés. Si la plupart des cantons romands avaient répondu assez favorablement à la proposition de Fribourg, ils nuancèrent leur engagement en se montrant disposés à allouer une subvention proportionnée aux avantages qu'ils en retireraient. Vaud déclina l'offre et proposa que chaque canton agisse selon ses besoins; son gouvernement estimait que les bases esquissées de la station ne pouvaient satisfaire le canton de Vaud dont la situation aurait exigé une personne permanente pour reprendre l'activité de M. Schatzmann.

# 2. La mise en place de la Station (1888)

Malgré les réticences des cantons romands, l'Etat de Fribourg crée une station laitière au début de l'année 1888, espérant probablement que ces derniers se rallieraient par la suite au projet.

Le règlement général de la Station laitière est adopté le 17 janvier 1888.

«La Station a pour but l'enseignement et l'étude scientifique et pratique de toutes les questions se rattachant à l'industrie laitière»<sup>8</sup>.

La Station laitière, telle qu'elle est organisée, ne demande à l'Etat qu'un faible investissement financier. Emmanuel de Vevey, qui avait été choisi, en 1887 déjà, pour le poste de chimiste, est alors appelé à diriger la Station. Un laboratoire et un bureau de renseignements, ouvert au public dès le 1<sup>er</sup> février 1888, sont établis au premier étage du bâtiment des Postes. L'école de fromagerie est installée à la fromagerie modèle de Treyvaux, institution privée créée en 1887 avec le soutien de l'Etat.

Le règlement de la Station laitière prévoit aussi l'organisation de conférences, de cours théoriques et pratiques concernant les questions laitières, l'étude et l'essai de machines, l'inspection de fromageries et d'alpages, ainsi que l'organisation de

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Bulletin du Grand Conseil, 5 mai 1887, M. Reichlen rapporteur de la commission chargée d'étudier le projet de création d'une station laitière.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Règlement général de la Station laitière du 17 janvier 1888.

concours et la constitution d'une bibliothèque. Dès 1888, la Station laitière créera en outre une exposition permanente à Pérolles.

Dans les tractations avec les cantons romands, Fribourg envisageait de construire une fromagerie modèle sur le domaine d'Hauterive. En juillet 1888, E. de Vevey encourage la création de cette école de fromagerie, étant donné les difficultés occasionnées par la distance qui sépare Treyvaux de Fribourg, à cause de tensions avec la société propriétaire de la fromagerie modèle de Treyvaux et dans l'espoir que la Station devienne romande. Le décret fut adopté avec quelques réticences au Grand Conseil. La Station laitière fut finalement installée en 1890 à l'ancienne caserne de Pérolles dont le contrat avec la Confédération était résilié.

# B. LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUTION

# 1. L'introduction des cours agricoles d'hiver (1891)

Les cours agricoles d'hiver sont organisés dès 1891. Emmanuel de Vevey explique ainsi la création de ces cours:

«L'organisation et la marche de la Station laitière étant régulières, il a semblé au Conseil d'Etat que le moment était venu de faire un pas de plus et d'adjoindre à l'enseignement laitier spécialement donné aux jeunes fruitiers, un enseignement destiné aux jeunes agriculteurs connaissant déjà la pratique de leur profession».

L'enseignement des branches générales sera confié à un instituteur, tandis que celui des branches spécialisées sera assuré par du personnel spécialisé (avocat, vétérinaire, forestier, etc.), qui ne donnera que quelques heures de cours par semaine.

Le développement de l'instruction agricole était un sujet très débattu à la fin des années 1880. Malgré l'intérêt qu'on lui portait, il est étonnant de remarquer le peu d'échos que suscitera la création des cours agricoles d'hiver. Ainsi, les préfets qui, dans leurs divers rapports, rappelaient au gouvernement la nécessité de développer l'instruction agricole, ne parlent pas de l'introduction de ces cours. Dans la presse fribourgeoise, l'ouverture de l'école de fromagerie et des cours d'hiver semble loin de constituer les événements de ces années 1888 et 1891. Certains journaux s'abstiennent d'en parler probablement pour des raisons politiques, ne souhaitant pas appuyer les initiatives du gouvernement. On peut aussi penser que les moyens mis en œuvre paraissent trop timides pour attirer l'attention, éloges ou critiques. Il faut ajouter que, soit les préfets, soit la presse, en cette fin de siècle, étaient d'une manière générale favorables à un enseignement agricole dans les écoles primaires et régionales, plutôt qu'à la création, par l'Etat, d'une institution spécialisée, encourageant, par contre, les privés dans ce genre d'initiatives.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Rapport d'activité de la Station laitière, 1891, p. 23.

# 2. L'école pratique d'agriculture

En 1900, la ferme-école de la Sainte-Famille de Sonnenwyl est transférée à Grangeneuve pour y fonder une école pratique d'agriculture. Sonnenwyl était un établissement privé, fondé et dirigé par l'abbé Biolley, qui sollicitait, en 1899, un subside de 5000 francs à l'Etat pour la création d'une école pratique d'agriculture. C'est probablement cette intervention qui donna l'idée au gouvernement fribourgeois d'utiliser les services de M. l'abbé Biolley pour ouvrir l'école théorique et pratique de Grangeneuve.

Il semblerait que cette institution ait été créée dans le but de faciliter l'établissement d'un institut agronomique, rattaché à l'Université, exigeant, pour l'enseignement pratique, l'exploitation d'un domaine. Emmanuel de Vevey a, en tout cas, élaboré le projet de cet institut en août 1899. La dénomination d'a Institut agricole» fut alors choisie, peut-être dans cette optique. Cette école pratique, fondée en vertu de la loi de 1850 sur l'enseignement agricole, ne sera pas soumise au Grand Conseil. La loi de 1850 avait été, en effet, suspendue en 1858, mais non abrogée par les conservateurs qui, pour des raisons politiques surtout, avaient fermé l'école d'agriculture d'Hauterive.

L'école théorique et pratique connaîtra des difficultés dues à l'état du domaine, aux frais d'exploitation et surtout à son organisation, à ses programmes et à sa direction qui ne répondent pas aux exigences fédérales pour l'obtention des subsides. En outre, les experts fédéraux constatent que la démarche de Fribourg est insolite: alors que les cantons alémaniques, qui ont déjà des écoles d'agriculture, organisent des cours d'hiver, estimant que cette forme d'enseignement répond davantage aux besoins, Fribourg crée une école théorique et pratique. Ils s'étonnent, d'autre part, que sa fondation n'ait pas été soumise à l'approbation du Grand Conseil. Ils regrettent enfin que l'école, théorique et pratique, concurrence les cours agricoles d'hiver de Pérolles.

Suite à ce rapport, M. l'abbé Biolley démissionne; la direction est alors reprise par Rodolphe de Brémond. Grangeneuve dispense dès lors un enseignement pratique en été, en complément des cours d'hiver de Pérolles. Sa fréquentation n'est pas obligatoire. Cependant, pour inciter les élèves à suivre les cours pratiques, une gratification leur est allouée qui couvre, «selon leur état de fortune, leur travail et leur conduite», les frais de pension des cours d'hiver.

En 1903, le Conseil d'Etat, sur l'initiative d'Aloys Bossy et de Georges Python, invite une congrégation de marianistes à s'établir à Grangeneuve. Celle-ci, suite à la loi Combes, est forcée de fermer l'école d'agriculture qu'elle dirigeait en France.

Emile Savoy, chef de la Direction de l'intérieur, prend en main l'instruction agricole en 1917, alors que l'Institut dépend à nouveau du Département de l'agriculture. De 1906 à 1917, en effet, l'enseignement agricole relevait de la Direction de l'instruction publique, pour des raisons politiques vraisemblablement, la Direction de l'intérieur étant confiée à un radical. Cette période a correspondu à une stagnation: même si l'enseignement suivait son cours, aucune option n'avait été prise pour répondre au problème d'exiguïté des locaux et à la difficulté d'acheter suffisamment de lait pour un apprentissage adéquat en fromagerie. Emile Savoy cherchera, dans un premier temps, à donner une base légale solide à l'enseignement agricole par la loi de 1919.

# 1. La comparaison avec le décret de 1887

Cette loi est intéressante à comparer avec le décret de 1887, en regard de la fondation et de l'évolution de la Station, puis de l'Institut. En effet, cette étude comparée permet de mettre en évidence les ambitions de l'Etat concernant la formation agricole à la fin de la Première Guerre mondiale.

Alors que la création de la Station laitière apparaît comme une occasion qu'a saisie Fribourg d'instituer une station laitière, suite aux négociations avec les autres cantons romands, la loi de 1919 a l'ambition d'organiser et de structurer l'enseignement agricole à tous les niveaux, de l'école primaire au degré universitaire, prévoyant le développement des écoles existantes et la fondation de nouvelles institutions.

Avant la loi de 1919, les cours agricoles d'hiver et l'école pratique d'agriculture n'ont ni structures, ni bases légales bien définies: les cours agricoles se sont greffés à la Station laitière, tandis que l'école pratique a été fondée en référence à la loi sur l'enseignement agricole de 1850. En fait, le Conseil d'Etat a profité d'ouvrir une école pratique, alors que le domaine de Grangeneuve se trouvait sans locataire et que le directeur de la ferme-école de Sonnenwyl demandait l'aide de l'Etat pour créer une telle institution.

La formation agricole a été organisée, au tournant du siècle, au gré des besoins et des opportunités, et avec beaucoup de prudence quant aux capitaux engagés. Ainsi, l'Etat s'est appuyé sur les initiatives privées pour agir, établissant l'école de fromagerie dans une fromagerie modèle privée déjà existante, puis à Pérolles dans des bâtiments déjà construits plutôt qu'à Grangeneuve, le coût étant moins élevé. Par la nouvelle loi, l'Etat, même s'il déclare continuer de subventionner les initiatives privées, veut prendre en main l'enseignement agricole:

«Le Conseil d'Etat détermine les conditions exigées pour le subventionnement. Il a la direction et la haute surveillance de tout l'enseignement agricole»<sup>10</sup>.

La situation au point de vue économique et social a beaucoup changé entre le tournant du siècle et la fin de la Première Guerre mondiale. La guerre a rappelé l'importance du rôle de l'agriculture, «nourricière du peuple», confortant le canton de Fribourg dans sa politique agraire. La crise qui s'annonce dès la fin du conflit engage le gouvernement à prendre des dispositions en faveur de l'agriculture et à répandre des connaissances nouvelles capables, pense-t-on, de la soutenir et de la développer. La situation des agriculteurs, d'autre part, s'est améliorée durant la guerre, ce qui leur a permis d'investir dans les progrès techniques et d'envoyer plus facilement leurs enfants dans des écoles. L'attitude face à l'enseignement agricole, enfin, a évolué: le nombre d'élèves n'a cessé d'augmenter. Dès 1909, l'école devient trop petite et, suivant les années, la direction doit refuser des inscriptions. Cette évolution est également sensible en parcourant La Liberté<sup>11</sup> par exemple, qui défendait l'idée, à la fin du siècle, de ne pas créer d'école d'agriculture, mais de développer un enseignement agricole dans les écoles primaires et régionales, et qui encourage, au contraire, depuis la guerre surtout, la fréquentation et le développement des écoles d'agriculture. Cependant, comme le souligne Emile Savoy dans son discours prononcé à l'occasion de l'inauguration des bâtiments de Grangeneuve en 1923, il reste encore beaucoup de préjugés à extirper dans ce domaine. Le nombre d'élèves en agriculture représente encore, en effet, une proportion très faible des futurs agriculteurs.

#### 2. L'influence de la loi

L'entrée en vigueur de la loi aura pour conséquence importante le déménagement de l'école de fromagerie et des cours agricoles d'hiver à Grangeneuve, en 1923.

Les cours sont maintenus pratiquement sans modification de programme, comme le souligne un élève qui a vécu le déménagement:

«Ce ne fut en fait qu'un transfert sous de nouveaux horizons: directeur, professeurs, programmes, horaires, réglements, esprit, restaient les mêmes»<sup>12</sup>.

La loi prévoit la possibilité d'ouvrir, si nécessaire, de nouvelles écoles de laiterie et de créer des écoles régionales agricoles dans les districts, dont les enseignants devraient avoir suivi le cours normal agricole, annexé à l'Institut dès 1921.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Loi sur l'enseignement agricole de 1919.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>La Liberté, journal catholique quotidien, Année 1, 1871, ss.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>75<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'agriculture de Pérolles-Grangeneuve. Plaquette souvenir 1898-1974, Fribourg, 1974, pp. 21-22.

127

Au programme de l'Ecole théorique et pratique, tenue par les marianistes, est ajouté un enseignement pratique et facultatif pour les élèves sortant des écoles régionales agricoles que la loi prévoit de créer. Cette mesure a certainement été prise pour permettre aux Fribourgeois de profiter de cette école et de suivre un enseignement pratique, tel qu'il avait été envisagé en 1901 avec la première réorganisation de l'école pratique de Grangeneuve. L'Ecole théorique et pratique était, en effet, peu fréquentée par les Fribourgeois, pour plusieurs raisons. L'enseignement, avec l'arrivée des marianistes, avait pris une option toute différente. Il était prévu pour les grands propriétaires terriens français qui se destinaient à diriger leurs domaines, orientation qui n'intéressait certainement pas nos petits agriculteurs.

L'instruction des paysans fribourgeois, dont la plupart n'avaient suivi que l'école primaire ou une école régionale, était insuffisante pour y être admis. De plus, bien peu d'agriculteurs fribourgeois pouvaient, matériellement, envoyer leurs enfants durant deux ans et demi dans une école comme celle-ci, et se passer ainsi complètement de leurs services. J'ajouterais simplement, au sujet de cette école dirigée par les marianistes, que, même si la qualité de son enseignement ne peut être mise en cause, elle a probablement été un frein pour le développement des institutions proprement fribourgeoises. La renommée qu'elle apportait à la formation agricole du canton dispensait l'Etat d'améliorer les autres institutions; les fonds utilisés pour cette école auraient pu profiter à la formation des Fribourgeois.

L'impact des conférences étant jugé trop limité, des cours spéciaux de quelques jours sont organisés dès les années 1920 (arboriculture à Grangeneuve, industrie laitière à Bulle, apiculture, élevage, etc.).

Il reste à signaler le projet d'un institut agronomique rattaché à l'Université. L'idée de cet institut était d'ailleurs en gestation dès la fondation de l'Université.

#### D. L'ENSEIGNEMENT

Avant d'aborder le problème de l'enseignement, il est utile de préciser que seule l'instruction primaire était exigée pour suivre l'école de fromagerie et les cours agricoles d'hiver. Les élèves sortant des écoles régionales et secondaires, cependant, étaient encouragés, par des bourses, à les fréquenter.

### 1. L'enseignement à l'école de fromagerie

A la création de la Station laitière, l'accent est porté sur un enseignement surtout pratique, héritage du système des fromageries modèles. Les cours théoriques représentent deux heures par jour: composition et essais du lait, production laitière, élevage de la vache et des veaux, soins au bétail et comptabilité. Emmanuel de Vevey, dans son rapport annuel de 1890, commentant les termes de l'assurance contre les accidents contractée en faveur de la Station laitière, dira: «Notre établissement est

en somme une fabrique»<sup>13</sup>. Cette option essentiellement pratique, dans le but de former surtout de bons praticiens, est abandonnée au profit d'une «Ecole théorique et pratique de laiterie» en 1901. Le programme sera remodelé quelque peu par la suite, selon les circonstances; il comprendra, depuis 1901, un enseignement pratique le matin et des cours théoriques l'après-midi. De fromagerie modèle qu'elle était, elle devient à proprement parler une école. Des branches scientifiques sont introduites (la physique, la chimie, la bactériologie), ainsi que des branches commerciales (le commerce, le calcul commercial, l'économie alpestre, la législation rurale).

Il est significatif de comparer le vocabulaire utilisé en 1888 et en 1901 : en 1901 on parle, en effet, d'industrie laitière et non plus de «fabrication», d'industrie du bétail à la place de «soins», de «chimie» et non plus d'industrie du lait, pour la comptabilité, on précise «commerciale». Un cours de langue française est donné à partir de 1901, ainsi que des cours de français pour Alémaniques. L'arithmétique et la géométrie seront introduites en 1904.

En ce qui concerne la fabrication, il est assez étonnant de constater l'abandon des pâtes molles (façon française), introduites dès 1888 dans le but de remplacer la fabrication des fromages maigres durant les périodes de l'année où le lait manque. Les difficultés rencontrées par l'école pour l'écoulement de ces fromages ont découragé le développement de cette branche. On enseignera par contre, en plus de la fabrication du gruyère, du vacherin et du beurre, celle de la crème et du sérac. L'emmental ne sera introduit qu'après le déménagement de l'école de laiterie à Grangeneuve, malgré la pratique étendue de cette fabrication dans les parties alémaniques du canton, malgré l'encouragement du gouvernement en faveur de cette production face à la crise subie par le commerce du gruyère, et malgré les interventions de quelques députés, dès 1909.

### 2. L'enseignement en agriculture

En 1891, le plan des cours prévoyait déjà, contrairement au programme de l'école de fromagerie, l'étude de nombreuses branches scientifiques (chimie, physique, géologie, météorologie), de branches agricoles (zoologie, arboriculture, sylviculture, apiculture), économiques (comptabilité, économie rurale), générales (français, arithmétique) et pratiques (machines agricoles, constructions rurales). Ce qui apparaît dans les modifications de programme dès 1901, c'est une approche plus «rurale» de ces branches.

Dans les cours d'hiver, on tente, en effet, d'adapter cet enseignement théorique aux besoins ruraux. Ainsi, de nouvelles branches sont introduites, notamment l'étu-

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Rapport d'activité de la Station laitière, 1890, p. 14.

de des engrais et de l'amélioration du sol. On ajoute des cours de chimie et de botanique spécifiquement agricoles. Au terme de «zoologie» on préfère «élevage et alimentation des animaux domestiques»; pour «géologie», on précise «connaissance du sol». L'horaire des cours est réduit de huit à six heures par jour pour permettre aux élèves l'étude et l'assimilation des branches enseignées.

En 1903, le programme sera à nouveau modifié, d'entente avec les services fédéraux; Emmanuel de Vevey présente cette refonte dans le rapport d'activité de l'Institut agricole:

«En somme, dans leur essence, les modifications adoptées constituent une augmentation plus accentuée des heures prévues pour l'économie rurale et les branches qui s'y rapportent et, d'autre part, une séparation plus prononcée entre les branches auxiliaires (1<sup>er</sup> semestre) et celles qui ont trait à la science agricole proprement dite; ces dernières ont été réservées pour le 2<sup>e</sup> semestre»<sup>14</sup>.

# E. L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION

La lecture des statistiques montre, malgré l'irrégularité de la fréquentation, une augmentation constante des effectifs dès l'ouverture des écoles, suivie d'une baisse à partir de 1927-1928. Cette baisse peut paraître étonnante puisqu'elle se situe après le déménagement de l'Institut agricole à Grangeneuve. On aurait pu s'attendre, en effet, à une augmentation des effectifs à partir de 1923: Grangeneuve pouvait recevoir 120 élèves. Cette baisse s'explique par la grande crise qui s'est amorcée après la guerre. Le point culminant de fréquentation, soit pour l'école de laiterie, soit pour les cours agricoles d'hiver, se situe à la fin de la guerre: l'amélioration de la situation des agriculteurs et des fromagers durant cette période a certainement encouragé la fréquentation des écoles.

Pour appuyer ces constatations générales et rendre compte du nombre réel d'élèves, il est utile de donner quelques chiffres. Pour les cours agricoles d'hiver, section inférieure, la fréquentation jusqu'en 1900 varie entre 10 et 20 élèves. C'est après 1900 qu'elle augmente pour atteindre 30 à 40 élèves. Durant la guerre et jusqu'en 1927, on en compte une cinquantaine. Quant aux cours supérieurs, ils sont suivis jusqu'en 1900, par près de 50% des élèves qui ont fréquenté le cours inférieur, entre 1900 et le début de la guerre, par plus de 50% et jusqu'à 70% par la suite. Pour l'école de fromagerie, la situation est un peu différente, le nombre d'élèves étant limité pour la pratique. Il augmente cependant, de 1888 à 1926, de 10 à plus de 30 élèves. Le nombre d'élèves annuels reste stationnaire jusqu'en 1916: 5 à 10 élèves. A partir de cette date, souvent plus de 10 élèves suivent les cours durant l'année entière, et même 20 en 1926-1927.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>*Ibid.*, 1903, p. 7.

# III. L'INSTITUT AGRICOLE, DES ANNÉES VINGT À NOS JOURS

Depuis 1888, et plus encore depuis 1919, l'histoire de l'enseignement agricole dans le canton se confond avec celle de l'Institut.

# A. LES FONCTIONS, LES STRUCTURES ET LES MOYENS

Lorsque le premier directeur quitte ses fonctions, en 1926, l'Institut comporte 6 sections sur le site de Grangeneuve:

- une école de laiterie
- une station laitière (inspectorat)
- des cours agricoles d'hiver
- des cours spéciaux (temporaires)
- une école pratique d'agriculture dirigée par la congrégation des marianistes
- un domaine exploité pour les besoins de l'école pratique.

# 1. La multiplication des tâches

Pour succéder à Emmanuel de Vevey, le Conseil d'Etat nomma M. Louis Techtermann qui fut directeur pendant 4 ans.

Cette brève période, que l'on pourrait qualifier d'intérimaire, fait le lien entre l'ère « de Vevey » et la réorganisation de 1931.

En 1926, Emile Savoy fit adopter un budget pour la mise sur pied d'une Ecole ménagère agricole. Celle-ci était conçue comme une suite, un complément des cours ménagers classiques. Une spécialisation semblait alors absolument nécessaire:

«Les cours devront initier la jeune fille à la conduite des affaires de la ferme... il importe qu'elle puisse encourager les progrès à réaliser dans nos campagnes, au lieu de les entraver, faute d'une compréhension suffisante des besoins de l'agriculture moderne» 15.

Les sœurs ursulines avaient été contactées, le bâtiment de Sainte-Agnès à Fribourg semblait convenir, l'école put ouvrir ses portes le 17 janvier 1927 avec 11 élèves. *La Liberté* rendit compte de la première remise des diplômes du 19 mai. On y lit notamment:

«Ce genre d'établissement doit être une pépinière de femmes d'élite pour l'avenir de notre canton essentiellement agricole» 16.

Un autre signe avant-coureur de la réorganisation prend naissance dans le fait que la science agronomique, et les techniques qui en découlent, se développent assez

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>Message au Grand Conseil, 1926 (session d'été).

<sup>16</sup> La Liberté du 21 mai 1927.

rapidement, alors que les conditions de vie et de travail des agriculteurs ne s'améliorent pas.

Jules Collaud était conscient de cette césure. Professeur de zootechnie, il voyait bien que son enseignement souffrait d'un manque de moyens pour être mis à jour. A l'époque, les spécialistes préconisaient une meilleure relation entre théorie et pratique. Ils proposaient que les professeurs des écoles d'agriculture aient les moyens d'organiser certaines recherches, d'où l'idée d'une Station cantonale de zootechnie. La loi de 1919 prévoyait d'ailleurs des stations comme moyens auxiliaires d'enseignement. L'idée se concrétisa en 1929 à la suite d'un arrêté pris le 14 août, créant cette station cantonale comme section supplémentaire de l'Institut.

Le programme d'activité prévu était chargé. La Station se donnait pour mission d'organiser des essais scientifiques et pratiques concernant la génétique animale, l'exploitation du bétail (laitier, d'engraissement, de travail), du porc, de la chèvre, du mouton, de la volaille et du cheval. En publiant les résultats, elle souhaitait faire œuvre de vulgarisation et de documentation.

C'est au cours de ces années-là aussi que les activités de la Station laitière, en extension constante, furent l'objet de discussions dans les milieux spécialisés et politiques. Cette période était également marquée par une crise fromagère et laitière générale. Le principal objet des discussions était donc la nécessité d'une réforme de la Station: les trois inspecteurs étaient débordés. L'inspecteur, à côté de sa tâche de conseiller technique auprès des producteurs et des fabricants, avait une activité policière au service du Laboratoire cantonal des denrées alimentaires. De plus, la mise en application, dès 1928, du règlement suisse de livraison du lait et d'une nouvelle ordonnance sur les denrées alimentaires, dès 1931, chargeait encore l'inspectorat de tâches supplémentaires: formation des producteurs, des fabricants et des contrôleurs locaux, collaboration accrue avec le Laboratoire cantonal.

Parmi les causes de la crise qui sévit dans l'industrie laitière, le manque de connaissances professionnelles était souvent cité. Là non plus, la Station n'avait pas les moyens de renforcer sa fonction de conseil et de formation continue.

D'autre part, étant obligée de se cantonner à des activités de contrôle, elle n'avait pas la possibilité de conduire une véritable recherche sur les causes des problèmes. Le gruyère, par exemple, était en perte de vitesse à cette époque; la situation était inquiétante. Il fallait aussi songer à diversifier l'offre de produits laitiers, car on craignait une saturation du marché dans le secteur des pâtes dures.

Enfin, la Station ne parvenait pas à jouer un rôle déterminant, pour sortir de la crise: celui d'observer les tendances en économie laitière et de coordonner les diverses activités des organismes laitiers.

# 2. La réorganisation de 1931

L'importance accrue de la Station laitière justifiait, aux yeux du Conseil d'Etat, le détachement de tout le secteur laitier (école et station) de l'Institut agricole. Deux institutions (budgets et comptes séparés dès le 1<sup>er</sup> janvier 1932), avec chacune un directeur, vont mener une vie parallèle pendant une dizaine d'années à Grangeneuve. Le seul lien organique qui reste en place est la commission de surveillance.

Les crédits nécessaires à la réorganisation complète du secteur laitier furent discutés et votés par le Grand Conseil en février 1931. Il s'agissait de créer deux nouveaux postes: le chef de la station et le chef du laboratoire de chimie et bactériologie, mis sur pied à la même occasion. L'appellation officielle du secteur laitier était alors: l'Ecole fribourgeoise de laiterie. Ainsi, le chef de la station qui entre en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 1931, devient en plus, dès le mois de décembre, directeur de la nouvelle institution. M. Jules Chardonnens, appelé à ce nouveau poste, dirigeait donc: l'Ecole de laiterie et la Station laitière comprenant l'inspectorat, le laboratoire de recherche et le conseil technique.

En séance de commission de surveillance, le conseiller d'Etat Emile Savoy exprime bien le souhait qui était à l'origine de cette réforme:

«Les deux directeurs organiseront la situation nouvelle de telle façon que, soit l'agriculture, soit l'industrie laitière fribourgeoise, en retirent le plus grand profit. [II] ajoute, qu'en nommant un directeur pour l'Ecole de laiterie, le Conseil d'Etat tient beaucoup à ce que le nouveau directeur assume aussi des responsabilités, ce qui aurait été difficile à réaliser en maintenant le statu quo»<sup>17</sup>.

Le successeur de Louis Techtermann à la tête de l'Institut agricole, de 1931 à 1941, fut Jules Collaud, chef de la Station de zootechnie.

# 3. La création des stations agricoles

Le secteur plus spécifiquement agricole prenait également de l'importance par l'adjonction (en 1931 aussi) d'une Station cantonale d'arboriculture et d'horticulture. D'autres adjonctions étaient discutées au même moment et représentaient un facteur supplémentaire de séparation.

L'arrêté de fondation de cette nouvelle station, en décembre 1931, permet d'institutionnaliser une activité existante pour lui donner les moyens de se développer. Son rôle essentiel, en relation avec un plan d'essais coordonnés à Grangeneuve et dans le canton, est d'être un service de documentation et de renseignements pour les arboriculteurs et les agriculteurs. Il s'agissait de «restaurer l'arboriculture fruitière fribourgeoise».

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>AIAG: Commission de surveillance, procès-verbal, août 1931.

Durant les années trente, deux domaines nécessitent encore la création de nouvelles structures d'appui auprès de l'Institut. Il s'agit de la production végétale et du conseil d'exploitation.

Comme pour la production animale, le problème des applications de la recherche se pose de manière aiguë. Le transfert des connaissances, entre la recherche fondamentale et la pratique quotidienne, se fait mal ou à retardement. La commission de surveillance proposa donc au Conseil d'Etat, en 1932, de créer une Station cantonale de cultures et de phytopathologie.

L'Institut agricole, en collaboration avec l'Ecole pratique des marianistes, procédait déjà depuis quelques années à des essais. Le syndicat des sélectionneurs de la Sarine et la Station fédérale de Lausanne participaient également aux travaux. Dans ce cas aussi, les domaines de l'Etat pouvaient servir de champs d'expérimentation.

Simultanément, Jules Collaud soumit à la commission de surveillance un projet relatif à la création d'un office de conseil d'exploitation agricole. Encore une fois, la conjoncture de crise, qui maintenait beaucoup de paysans dans les difficultés financières, nécessitait la mise en place d'un outil d'encadrement et de prévention. L'Etat, pour remédier au plus pressé, avait nommé une commission cantonale pour l'aide aux paysans obérés. Cela ne suffisait plus:

«L'arrêté fédéral relatif à une nouvelle aide en faveur des agriculteurs dans la gêne prévoit que l'œuvre de secours doit être soutenue par un service de consultation sur l'exploitation de la ferme. Cette institution existe déjà depuis quelques années dans le canton de Berne. C'est le corps professoral des écoles d'agriculture qui est chargé de ce travail» 18.

Le projet a quelque peine à se concrétiser. Le Département de l'agriculture demande à l'Institut une étude dont les résultats sont présentés trois ans plus tard. Le sujet était délicat: la commission cantonale qui distribuait de l'argent aux paysans obérés utilisait le terme «contrôle des exploitations» ou «surveillance des exploitations assainies». Les auteurs de l'étude préférèrent celui de «conseil»: on ne peut assainir valablement sans conseiller.

Plusieurs variantes furent proposées quant à la forme de cette institution. En tous les cas, les professeurs de l'Institut agricole furent mis à contribution. La formation continue des agriculteurs prend donc corps, timidement, juste avant la Seconde Guerre. Une nouvelle section voit le jour: l'Office cantonal de conseil d'exploitation agricole.

Enfin, quelques documents signalent le projet d'une école de technique agricole destinée à la formation du personnel des syndicats agricoles ou d'autres entreprises travaillant en relation avec l'agriculture.

<sup>18</sup> Ibid., mars 1932.

Le conflit mondial éclate. L'Institut agricole et l'Ecole de laiterie participent activement à l'organisation de l'économie de guerre. Jules Collaud meurt brusquement en 1941. Le contexte aidant, le Conseil d'Etat ratifia, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1943, le retour au régime de la communauté des biens des deux grands secteurs. Le vocable «Institut agricole» reprend sa signification d'origine. Jules Chardonnens, directeur du secteur laitier, est appelé à diriger l'ensemble.

L'après-guerre, jusqu'aux années soixante, est marqué par le développement des activités de formation. L'Institut, au début de cette période, doit s'adapter aux nouvelles exigences fédérales en la matière.

# 4. La métamorphose (1971-1981)

Durant les années 60, le manque de locaux se fit de plus en plus sentir. La vétusté des équipements entravait le bon fonctionnement de l'Institut<sup>19</sup>. Certains agrandissements devenaient urgents puisqu'il fallait refuser des élèves chaque année. Les efforts entrepris depuis 1951 pour la formation avaient porté leurs fruits: la relève affluait. Transformations, constructions et restructuration étaient liées. Une dizaine d'années seront nécessaires pour réaliser ce que l'on peut qualifier de métamorphose. Le premier projet de modernisation immobilière fut refusé par le peuple en 1971. Cet échec fut interprété comme un événement faisant «apparaître de nouveaux clivages dans le canton, jusqu'au sein même de l'agriculture»<sup>20</sup>.

La commission de bâtisse tira les conclusions nécessaires et se remit aussitôt au travail pour présenter un projet par étapes. Le peuple fribourgeois, en 1973, consentit à l'effort qui devait être entrepris pour la formation agricole et laitière.

Le secteur des stations agricoles fut réorganisé dans le sens du regroupement des forces, des activités, et d'une coordination plus étroite. Les secteurs de l'enseignement, à la suite d'une nouvelle ordonnance fédérale sur la formation (1975), subirent quelques modifications.

# B. L'APRÈS-GUERRE, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA FORMATION

### 1. La création d'un Office cantonal (1951)

En 1951, par arrêté du Conseil d'Etat, un Office cantonal de la formation professionnelle agricole est créé et annexé à l'Institut sous forme de station agricole. Il a pour mission d'organiser l'apprentissage agricole (quasi inexistant jusqu'alors),

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>Rapport annuel, 1969.

<sup>20</sup> Ibid., 1971.

l'examen professionnel paysan (une nouveauté) et la maîtrise fédérale agricole dans le canton.

Cette innovation marque le début d'une véritable politique de formation. Aidé d'une commission, l'office va travailler au recrutement des élèves et des apprentis, à la formation d'experts cantonaux pour l'examen professionnel, et à la reconnaissance d'exploitations pour l'apprentissage.

Le recrutement s'avère difficile, durant cette décennie, pour plusieurs raisons: une résistance naturelle à la formation et les problèmes de main-d'œuvre en campagne. Les parents ne laissent pas facilement partir les enfants qui peuvent travailler sur le domaine. Voici en quels termes le responsable de l'office analysait la situation des années 50:

«L'agriculture risque de dépérir bien plus par sclérose due à une impuissance d'esprit qu'à un manque d'efforts physiques. Le coup de balai du samedi, l'aspect extérieur d'une ferme qui semble prospère, peuvent camoufler une négligence permanente dans la conduite de l'exploitation, négligence qui est le fruit de l'inquiétude muette du chef d'exploitation qui voit les problèmes et qui est incapable d'y apporter des solutions justes et durables. La réflexion, la recherche, sacrifiées à un effort physique irrationnel et forcené, voilà, me semble-t-il, le mal sournois qui guette trop de paysans aujourd'hui... la force, l'endurance, l'adresse ne constituent plus les éléments majeurs et suffisants pour qui veut travailler la terre»<sup>21</sup>.

Un long travail d'information sur le terrain sera nécessaire pour faire grimper les effectifs, aux divers degrés, dans les années soixante.

L'examen professionnel paysan, qui peut alors être passé dès l'âge de 22 ans, connaît par contre un vif succès dès le début. D'anciens élèves de l'Ecole d'agriculture ou des jeunes qui ont pratiqué le métier pendant 4 ans s'y inscrivent en masse chaque année.

Il s'agit en fait de créer une dynamique de la formation agricole. L'évolution de l'agriculture en Suisse, la forte population agricole du canton, les prescriptions fédérales obligent l'Institut à vouer un soin prioritaire à cette activité. Ce sera un travail de longue haleine.

#### 2. Le complément indispensable à l'enseignement: un domaine (1953)

Le départ des marianistes permet au canton de réaliser un vœu très ancien. L'Institut avait depuis longtemps ressenti la nécessité de posséder une exploitation comme moyen d'enseignement pratique. Durant l'entre-deux-guerres plus particu-lièrement, le sujet était discuté soit en conférence des professeurs, soit au Grand Conseil. Les marianistes, locataires du domaine de Grangeneuve, prêtaient leur

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>ROBADEY, P.: op. cit., p. 27.

concours pour l'organisation d'exercices pratiques et de démonstrations au profit de l'Institut agricole. Mais la situation restait ambiguë et cette collaboration n'était qu'un pis-aller.

Lorsqu'il fut certain que les marianistes cessaient leurs activités d'enseignement et d'exploitation, le problème de la reprise du domaine était définitivement posé. Plusieurs solutions alimentaient les discussions:

- reprise du domaine complet par l'Institut
- reprise d'une partie seulement avec morcellement du reste pour le louer à des paysans
- reprise du domaine et de l'Ecole des marianistes par un autre ordre religieux (les salésiens, avec 60 écoles d'agriculture dans le monde, étaient intéressés à poursuivre l'activité des marianistes).

Les partisans de la deuxième solution craignaient qu'un grand domaine de 272 poses soit difficile à rentabiliser. Ils y voyaient une source de difficultés financières pour l'Etat. Les craintes furent dissipées assez rapidement, suite à plusieurs études, émanant de l'Union suisse des paysans et de l'Association des anciens élèves. La troisième solution avait le désavantage de maintenir un statu quo qui ne pouvait satisfaire l'enseignement agricole fribourgeois. La première solution semblait la meilleure, d'autant plus que la majorité des écoles d'agriculture, en Suisse, possédaient une exploitation. En 1947, Maxime Quartenoud plaidait déjà en faveur de celle-ci au Grand Conseil:

«Quant au domaine, il n'est pas trop grand actuellement. Il faut le complexe pour les spécialités nécessaires: élevage du bétail, sélection des plantes, etc. Le recrutement ne doit pas nous causer du souci (stagiaires, école annuelle). Nous devons former à Grangeneuve des élites pour plus tard. Il faut que les paysans soient une masse disciplinée, avec le sens des réalités et des progrès techniques... C'est à nous de donner aux paysans les instruments les plus perfectionnés: un foyer de culture agricole est nécessaire dans notre canton. Nous commençons une nouvelle page dans notre histoire agricole...»<sup>22</sup>.

Entre 1947 et 1953, l'affaire du domaine fut sujette à plusieurs rebondissements. Dans l'opinion, le consensus mûrissait cependant autour d'une reprise totale, même si quelques organes, tels *La Gruyère* (un éditorial parle du «kolkhoze de Grangeneuve»), ou *Greffons*, ont exprimé des avis fortement contraires.

En 1952, le Grand Conseil accepte le rattachement du domaine après un débat dominé par la personnalité de Maxime Quartenoud:

«La reprise du domaine est une nécessité dictée par l'évolution de l'enseignement agricole. Ce qui était concevable il y a cinquante ans ne l'est plus aujourd'hui. Une école d'agriculture ne peut plus remplir sa mission si elle ne dispose pas d'un domaine, pas

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>Bulletin du Grand Conseil, 1947.

plus d'ailleurs que d'autres institutions cantonales ne peuvent former notre jeunesse sans laboratoires et ateliers»<sup>23</sup>.

L'année suivante, les députés modifient la loi sur l'enseignement agricole de 1919 en y introduisant des précisions concernant l'exploitation du domaine de Grangeneuve, effective dès avril 1953.

#### 3. Les besoins croissants de formation continue

Après la guerre, le conseil aux agriculteurs s'intensifie. Plusieurs documents attestent du grand succès que rencontrent les conférences agricoles. On distingue donc, en activité croissante, le conseil individuel et le conseil collectif. Une nouvelle organisation devenait nécessaire et, sur proposition de la commission de surveillance, le Conseil d'Etat créa, en 1958, un Service consultatif agricole. Le règlement de cette nouvelle section de l'Institut prévoit deux organes pour son fonctionnement: un conseil de surveillance appelé aussi petit conseil et une centrale cantonale dirigée par un chef de service. La composition du petit conseil montre bien l'intégration du service dans le terrain: il doit comporter des représentants de l'Union des paysans fribourgeois, de l'Association des anciens élèves, de la Fédération des syndicats agricoles, des Fédérations laitières et d'élevage. Elle révèle aussi la volonté de créer un lien direct entre la base et les spécialistes puisqu'il est prévu, en outre, de convoquer aux séances le directeur, les chefs de station et les professeurs principaux.

Deux types d'activités furent mis au point:

- l'analyse de l'exploitation, le diagnostic et l'examen des remèdes;
- l'étude en commun de problèmes plus larges avec l'appui de spécialistes (activités de groupes).

#### C. LES PROGRAMMES DEPUIS 1930

### 1. L'enseignement laitier et fromager

L'Ecole de laiterie, durant la première moitié de son existence, formait avant tout des fromagers. Ensuite, et plus particulièrement dès les années 50, elle formait aussi des jeunes qui allaient travailler dans d'autres secteurs de l'industrie laitière alors en plein développement: centrales laitières et beurreries, laboratoires, inspectorats. C'est encore le cas aujourd'hui, d'autant plus que la demande en produits laitiers ne cesse de se diversifier.

La Société suisse d'industrie laitière avait eu l'idée, assez tôt, de favoriser une autre forme d'enseignement, l'apprentissage de fromager. Dans le canton de

<sup>23</sup> Ibid., 1952.

Fribourg, il fut instauré durant la Deuxième Guerre mondiale. La partie alémanique du canton avait un peu d'avance, car l'apprentissage existait déjà dans l'entre-deuxguerres. Le premier cours professionnel, du côté romand, eut lieu à Romont, en hiver 1943-44. Il y en eut ensuite à Bulle et Fribourg. Le jeune fromager, pour se présenter à l'examen d'apprentissage, devait faire trois ans de pratique et suivre ces cours professionnels.

Jusqu'en 1956, l'Ecole de laiterie (suite de l'apprentissage) offrait deux voies: l'une, courte, en un semestre, pour les jeunes qui avaient déjà une expérience dans la pratique; l'autre, plus longue, en deux semestres (cours annuel) pour ceux qui vou-laient acquérir une formation plus complète. A partir de cette date, l'école abandonne la formation courte, pour plusieurs raisons: développement de l'apprentissage, pléthore de main-d'œuvre, système court inadapté aux exigences du métier.

En 1955, le directeur Jules Chardonnens exprime le point de vue de l'enseignant à ce sujet:

«La science et la technique laitière ont fait de tels progrès qu'il n'est plus possible de donner l'indispensable en un seul semestre. D'autre part, il est faux du point de vue pédagogique, d'enseigner des branches d'application des sciences naturelles avant d'avoir étudié ces dernières: comment étudier utilement la chimie du lait avant d'avoir étudié la chimie générale, les machines de laiterie avant la physique, la fabrication et la maturation du fromage, de la crème et du beurre avant la bactériologie»<sup>24</sup>.

Les programmes d'enseignement se sont étoffés au cours des années. Leur évolution se traduit par quelques changements dans la répartition des heures, par quelques innovations et par des modifications dans la terminologie.

Pour se faire une idée de l'évolution, il faudrait comparer le contenu de divers cours. Dans un programme édité en 1925, on peut lire par exemple «industrie laitière: 4 heures par semaine». 30 ans plus tard, le terme ne figure plus au programme tel quel, mais sous forme de plusieurs branches: «économie laitière: 2 heures; connaissance du lait: 2 heures; beurrerie: 2 heures; constructions de laiteries: 1 heure». A partir de 1955 on constate d'autres changements. Ainsi, la branche «vache laitière» (1925) se subdivise en «alimentation, anatomie et physiologie». Au programme théorique, vers 1930, 1960 ou 1980, il faut ajouter les travaux pratiques qui portent principalement sur la fabrication de produits laitiers. Les démonstrations, visites et conférences sont intégrées aux programmes après la guerre.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>AIAG: Discours lors de la remise des diplômes, mars 1955.

# 2. L'enseignement agricole

L'enseignement destiné aux jeunes filles a peu changé depuis 1927. Le programme s'est cependant enrichi de nouvelles branches juste avant la Deuxième Guerre mondiale. Des cours de tissage, d'art rural, de sociologie et d'éducation lui furent adjoints. Le cours de morale (doctrine chrétienne) s'appela dès lors religion. L'arboriculture fut introduite vers 1950. A ce moment-là, des branches telles que la phytopathologie, les sciences physiques et naturelles furent regroupées sous le terme d'agriculture générale.

Du côté masculin, les professeurs, lorsqu'ils parlaient des objectifs de l'enseignement, par exemple en 1930, commençaient par fixer l'image qu'ils se faisaient de l'agriculteur:

«Pour nous, il importe avant tout que le paysan soit un chrétien dans le véritable sens du mot, un bon citoyen, instruit, sobre, travailleur, bienveillant et consciencieux»<sup>25</sup>.

Après la Deuxième Guerre mondiale, cette image se précise. Il faut se lancer dans la bataille de la productivité et, par conséquent, dans la dynamisation de l'enseignement, l'augmentation des exigences, l'élargissement de l'organisation, l'accroissement de la fréquentation.

Auprès du paysan lui-même, il a fallu provoquer le passage « de la méfiance à la confiance».

L'Association des anciens élèves a joué, sur ce point, un rôle essentiel. En maintenant le contact avec l'Institut, elle a contribué à modifier l'attitude de méfiance: conjointement, l'Institut et l'Association ont toujours collaboré pour organiser des «concours de travaux pour anciens élèves» (années 20), pour créer des «cercles d'expériences» (dès 1930) et mettre en place des essais ainsi que des démonstrations. Cette collaboration, dès le départ, a toujours été conçue comme une forme de «perfectionnement» pour les anciens et comme une manière de «faire valoir les résultats des progrès scientifiques» dans la campagne pour l'Institut.

D'autres formes d'enseignement sont nées, ont disparu ou se sont maintenues depuis les années 20: semaines rurales, cours temporaires, cours d'information, conférences, cours de technique agricole (pour les fonctions administratives confiées à des agriculteurs), cours d'été pour stagiaires, cours d'introduction à l'école d'agriculture pour les Alémaniques, école annuelle.

Avant d'entrer à l'école d'agriculture, un jeune de la campagne fréquentait l'école primaire et des cours postscolaires agricoles (dits aussi complémentaires). Ces cours étaient obligatoires pour ceux qui n'allaient pas à l'école secondaire ou au collège. Le cycle était de trois semestres à raison d'un jour par semaine.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> AIAG: Conférence des professeurs, 1er mai 1930.

Dès 1921, l'Institut agricole fut chargé d'organiser la formation des instituteurs qui devaient donner cet enseignement à la campagne. L'Ecole normale agricole vécut ainsi une première période de 10 ans. Faute d'inscriptions, elle est fermée en 1931. Après la guerre, elle renaît sous forme de «cours normal agricole»: le programme est allégé. Mais le développement des écoles secondaires et de la formation professionnelle dans les autres secteurs économiques, la diminution de la part du secteur primaire comme le développement de l'enseignement agricole ont eu raison de ce cours normal à la fin des années 50.

1951, année de la création de l'Office cantonal de la formation professionnelle agricole, constitue en effet une date charnière. A partir de ce moment-là, l'enseignement touchera un public de plus en plus nombreux dans la campagne. Encore une fois, ce sont des agriculteurs reconnus, anciens élèves et acquis à cette cause, qui ont prêté main-forte en collaborant sur le terrain avec le chef de l'Office.

Concernant les programmes d'enseignement, il existe un sujet qui revient constamment dans les discussions, conférences des professeurs et autres rapports: c'est celui du dosage entre formation pratique et branches théoriques. Durant l'entredeux-guerres, on reproche à l'école d'agriculture d'être trop théorique, d'où la recherche d'une solution pour disposer d'une exploitation. Il faudra attendre 1953 pour pouvoir mettre en place une véritable formation pratique à l'aide du domaine et des ateliers.

«... panser un animal, préparer le fourrage, faire des moyettes, régler une charrue ou un semoir, etc. Certains agriculteurs estimeront que cet enseignement n'est pas nécessaire, que les jeunes ont appris tous ces travaux avec leurs parents.

On est... frappé de constater que tel n'est pas le cas...;

il y aurait beaucoup à faire dans le sens de cette formation pratique pour éliminer un nombre considérable de fausses manœuvres et de mauvaises habitudes...»<sup>26</sup>,

peut-on lire dans un rapport de 1955, qui répond ensuite aux critiques vis-à-vis de l'enseignement théorique:

«Certains élèves... désireraient que l'enseignement ne comporte pas l'étude des branches difficiles comme la chimie, la physique, l'anatomie du bétail... nous ne pourrions pas supprimer, ni réduire ces bases indispensables à la compréhension des branches d'application... Trop souvent d'ailleurs, les agriculteurs ne donnent pas au mot théorie sa juste valeur. Ce que nous enseignons... ce n'est pas de la science pure, mais de l'application»<sup>27</sup>.

Entre 1945 et aujourd'hui, quatre «révolutions» ont été intégrées dans l'enseignement à l'Institut agricole: le machinisme (immédiat après-guerre), la gestion (années 60), la biotechnologie et l'informatique (années 80). Une révision interne

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup>AIAG: Discours lors de la remise des diplômes, op. cit..

<sup>27</sup> Ibid.

des programmes eut lieu en 1963 pour intégrer plus de pratique: c'est l'introduction du «travail de diplôme» pour le cours supérieur, et du «rapport d'été» pour les élèves du cours inférieur.

En 1962, l'ouverture d'une section d'économie alpestre à Bulle est une étape importante de l'histoire des programmes. Cette section est déjà mentionnée dans un prospectus de l'Institut datant de 1925 sous le nom d'Ecole d'économie alpestre, mais, trop longtemps, le nombre d'inscriptions fut insuffisant. Cet enseignement spécialisé pour les agriculteurs des zones de montagne fut dispensé à Grangeneuve dès 1980. L'ouverture de la N12 figurait parmi les motifs de centralisation.